

COMMUNIQUE

DES AUDITS POUR JUSTIFIER LES CADRAGES DE LA LOLF

Comme les autres ministères, celui de l'Education Nationale est soumis à des audits conduits conjointement avec le ministère des Finances dans le cadre de la modernisation de l'Etat et de l'application de la LOLF. Les premiers ont porté sur les décharges de service et les grilles horaires du lycée. Avant même que le rapport sur les décharges soit publié, le gouvernement a annoncé des réductions massives de postes dans la Fonction Publique, dont 8500 dans l'Education Nationale.

A ces deux premiers audits le SNCA e.i.L. n'a pas participé faute d'y avoir été invité. Mais aujourd'hui, il était convié à deux autres audits, l'un sur les grilles horaires du collège et l'autre sur la carte de l'Enseignement Professionnel. D'après les représentants des deux ministères, le rapport sur le lycée sera couplé avec celui concernant le collège. Quant au rapport sur l'Enseignement Professionnel, il est promis de façon évasive pour le courant de l'été ...

De façon singulière les deux audits partent de constats similaires :

- horaires des élèves « trop lourds » ;
- orientation pédagogique justifiant le saupoudrage (ou le « saucissonnage » des moyens) ;
- volonté d'accentuer l'autonomie des établissements, autonomie souvent couplée avec la mise en réseau !
- etc

Le SNCA e.i.L. a vivement dénoncé les poncifs retenus pour fixer le contexte de l'audit par une lettre de cadrage déterminant les objectifs avant les auditions ... Que ce soit le dialogue social ou la démocratie, ni l'un ni l'autre ne trouve son compte dans cette manière de procéder. Le Ministère des Finances appelle cela « modernisation de l'Etat », alors qu'il ne s'agit que d'une vision strictement comptable de l'Ecole, seulement justifiée par la LOLF.

LE COLLEGE

Le SNCA e.i.L. a rappelé que l'objectif du collège qui accueille tous les élèves était de leur faire acquérir des savoirs inspirés des ambitions de l'esprit de l'Encyclopédie du XVIIIème siècle dans sa double dimension conceptuelle et concrète. Or si ce dernier aspect est complètement occulté, le côté conceptuel est de plus en plus réduit et appauvri. Il y a une double contradiction entre l'acquisition des contenus et les moyens exprimés par les horaires de collège, d'une part, et, d'autre part, par la diversification des pratiques sans moyens spécifiques ou supplémentaires.

La réflexion des deux ministères considère le collège comme un tout monolithique. Il n'interroge pas les difficultés que rencontrent les collégiens à l'entrée en sixième. Il ne considère pas davantage la question de l'orientation ou celle du cycle central au moment même où les derniers gouvernements ont promulgué l'apprentissage à quatorze ans que le SNCA e.i.L. considère comme un déni d'instruction et d'éducation.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dans le même contexte et avec les mêmes pratiques que l'audit précédent, celui sur l'Enseignement Professionnel fixe a priori des constats et des objectifs dont l'effet premier est de redéfinir la « réalité » que connaissent les lycées et la voie professionnels. Cet étrange audit a effectivement diagnostiqué à charge des horaires « lourds », une « spécialisation très fine » des enseignements, et des travaux en petits groupes (« de moins de dix élèves ») qui dépassent les 20 %. Tous les représentants du personnel ont dénoncé ce trucage.

Il en a été de même pour le débat sur les objectifs. Les attendus de ceux-ci sont eux aussi très éloignés des réalités de la vie économique et sociale ; du renversement de la formation et de l'enseignement professionnels au profit des régions ; de l'évolution des effectifs d'élèves sortant sans qualification et sans niveau dont s'occupe la MGIEN (de 60 à 180 000). Or ces symptômes n'ont pas été mesurés à la hauteur des réformes, des mesures et mesurette qu'a eu à subir l'Enseignement professionnel en particulier depuis les six dernières années.

Le SNCA e.i.L. a relevé les graves contresens qu'ouvrent ces pistes de réflexion et le cadrage *a priori* de l'audit. Cette démarche, très controversée par les participants, semble permettre aux responsables de l'audit de contourner le bilan sur le PRDF (Plan Régional Des Formations), ou celui sur le développement de l'apprentissage, ou celui sur la réforme des CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) et des diplômes qu'elles ont à traiter.

Le SNCA e.i.L. est intervenu à maintes reprises dans le débat pour défendre la spécificité de l'Enseignement Professionnel, de ses personnels, de ses établissements et de ses contenus. Il a avancé quelques propositions pour l'audit lui-même, mais aussi pour la valorisation de l'Enseignement Professionnel.

Paris, le 19 juin 2005